



Irrégularités dans la facture d'électricité.

Par wayne

Bonjour

Je suis entré dans la maison en janvier 2025. J'ai acheté l'électricité en janvier. Je suis célibataire. Je vis dans une maison de 25 mètres carrés. un radiateur. Le poêle est équipé d'un chauffe-eau électrique.

Je paie une facture fixe de 53 euros. Mais lorsque j'entre dans l'application, janvier est à 176 €, février à 210 € et mars à 149 €. J'en ai vu le prix.

Je n'ai jamais payé une facture d'électricité de plus de 60 euros dans mes précédents lieux de résidence. Je pense qu'il y a des appartements illégaux à cet étage. Aidez-moi s'il vous plaît

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez souscrit un abonnement en janvier dans votre location (?)

Vous ne recevrez une facture qu'après 1 an. Donc ne parlez pas d'irrégularité avant d'avoir reçu cette facture !

Avez vous relevé le compteur électrique lors de l'état des lieux d'entrée ?
quel était l'index ?

Avez-vous relevé le compteur ensuite ?

quel est l'index à ce jour ?

Et dans votre contrat, quel est le tarif du kwh ?

Et quel est le DPE de votre logement ?

Outre le chauffe-eau, quels appareils électroménagers utilisez vous ?

Vos versements mensuels sont des provisions, si la consommation est supérieure, il faudra vous préparer à une régularisation (= payer la différence).

Par Prana67

Bonjour,

Vous dites qu'il y a un radiateur. S'il est électrique vous consommez plus en hiver et moins en été lorsque le chauffage n'est pas allumé.

Par contre 53 euros par mois ça me paraît bien peu si le chauffage est compris là dedans.

Par janus2

Le poêle est équipé d'un chauffe-eau électrique.

Bonjour,

Que voulez-vous dire ici ?